

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-179

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision n° 2014-281 du 25 juin 2014
portant réorganisation du Département Système d'Information de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

Vu la décision n°2018-92 du 15 mars 2018
nommant Monsieur Sammy SAHNOUNE Directeur du Département Système d'Information de l'Institut
national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2019-142 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Monsieur Sammy SAHNOUNE Directeur du Département Système
d'Information de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2019-276 du 17 avril 2019
accordant délégation de signature à Madame Joëlle TOUFIC, Directrice adjointe du Département
Système d'Information de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Joëlle TOUFIC étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de Directrice adjointe au Département Système d'Information de l'Inserm.
- Article 2 :** La décision n°2019-276 du 17 avril 2019 est abrogée.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2021.

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH